Image not found or type unknown

Droit de garde alternée des enfants

Par **fabi142**, le **07/03/2016** à **13:33**

Bonjour, mon ex amie et moi sommes séparés depuis 4 ans , nous avons une fille dont j'ai la garde alternée depuis cette séparation par un accord a l'amiable, nous ne nous sommes jamais rendu devant un juge. Nous habitons la meme ville et aujourd'hui elle me menace de partir habiter a 1h d'ou nous vivons et de me laisser ma fille un week-end sur deux, que puis-je faire pour prendre les devant et empecher cela .merci par avance

Par **Visiteur**, le **07/03/2016** à **15:17**

Bonjour,
allez voir un JAF ! Mais elle va habiter à 1 heure et ça pose problème ? comment est votre garde alternée ? quelle fréquence ?

Par **fabi142**, le **09/03/2016** à **14:56**

Bonjour, oui ça me pose problème car la garde alternée n'est pas applicable avec cette distance (nous l'avons la moitié de la semaine chacun et un week-end sur deux).

Par **Visiteur**, le **10/03/2016** à **14:50**

changez la fréquence de l'alternance ? ou c'est que vous n'êtes pas motorisés ? ni l'un ni l'autre ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés